

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Peintures, colles et encres pour utilisation

Code Eural	08 01 13* - 08 01 11*
Code déchet	015023

### DESCRIPTION

Déchets de peintures, colles et encres en fûts de minimum 60 litres.

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Paramètres :

- Point d'éclair : > -10°C
- Teneur en eau: < 20%
- pH: 4-14
- Chlore: < 0.5%
- PCB: < 50 ppm
- Mercure: < 5 ppm
- Soufre: < 10%
- Métaux lourds: limité

#### Conditions générales :

- Pas de poussière ou de la poudre très fine
- Pas de substances aux nuisances olfactives fortes (telles qu'amines, amides, acide butyriques, mercaptans et styrène)
- Pas de produits lacrymogènes
- Pas de déchets qui, par réaction entre eux ou en cas d'incinération, peuvent former des mélanges explosifs ou des vapeurs toxiques ou provoquer des polymérisations
- Pas de produits fortement toxiques ou corrosifs
- Pas d'aérosols ni récipients sous pression
- Pas de cyanures libres ni isocyanates
- Pas de silicones non polymérisés
- Pas de pièces métalliques massives (épaisseur > 5 mm)
- Pas d'objets non broyables
- Pas de billes de céramique ou de métal
- Pas de verre

#### Conditions d'emballage :

- Les fûts doivent pouvoir être vidés par basculement
- Les fûts sont en bon état, fermé et remplis